



Rapport de l'Assemblée générale **de la coopérative GAUME ENERGIES** **tenue en visio-conférence, le 27/10/2020**

L'Assemblée générale de Gaume Energies a lieu ce 27 octobre à 20h en visio conférence (logiciel Zoom), du fait des mesures et du niveau de la crise sanitaire.

L'ouverture des débats a lieu à 20h. L'assemblée est placée sous la présidence d'Alain VANDENBUSSCHE

Sont présents :

- Michel GILLARD
- Stéphane HARTMAN
- Isabelle MAUNY
- Nathalie MONFORT
- Richard MOUTON
- Guy PIERRARD
- Alain VANDENBUSSCHE

Sont représentés :

- Nicolas ANCION, procuration à Alain VANDENBUSSCHE
- Lionel LEFEVRE, procuration donnée à Richard MOUTON

Invités :

- Marc GILSON, expert comptable
- Maxime D'HONDT, employé du Parc naturel de Gaume

Le président déclare :

- que les formalités légales relatives aux convocations ont été respectées et que les preuves en ont été remises au président
- que l'assemblée prend acte que figurent à l'ordre du jour :
 1. Accueil
 2. Registre des coopérateurs – Approbation
 3. Rapport d'activité 2019 et projets à l'étude
 4. Bilan et comptes de résultats 2019
 5. Décharges aux administrateurs
 6. Plan financier 2020 - 2029

Après adoption de la déclaration du président par tous les membres de l'assemblée, le président soumet les différents points de l'ordre du jour au vote de l'assemblée.

1. Accueil

2. Registre des coopérateurs - Approbation

Les 9 nouveaux coopérateurs sont approuvés :

N°	Nom Prénom	Date naissance	CP	Ville	Type	Nombre	Valeur	Total parts
		parts				nominale	libérées	
		[no]				[EUR]	[EUR]	
C112	DUPONT Emilie	26-01-2005	6740	ETALLE	Type B	5	100	500
C113	DUPONT Olivier	20-11-2006	6740	ETALLE	Type B	5	100	500
C114	DUPONT Tom	30-10-2008	6740	ETALLE	Type B	5	100	500
C115	DUPONT Grégory	12-04-2011	6740	ETALLE	Type B	5	100	500
C116	COLSON Bertrand	28-08-1967	6747	Saint-Léger	Type B	1	100	100
C117	DEMARCKE Wannas	25-05-1985	1080	Sint-Jans-Molenbeek	Type B	1	100	100
C118	DR. VON SOTHEN Florian	28-08-1967	53225	Bonn	Type B	4	100	400
C119	BESONHE ALFRED				Type B	3	100	300
C120	GERARD Megane		1120	Bruxelles	Type B	5	100	500

- Remarque : comment les derniers coopérateurs arrivent dans Gaume Energies, quelle communication est efficace ? A analyser si on veut prospecter.

3. Rapport d'activité 2019 et projets à l'étude

- Défi Génération Zéro Watt : les communes sont bien associées aux projets, notamment pour libérer un budget pour les petits investissements économiseurs d'énergie (multiprises, programmateur horaire...). Pour les plus gros investissements (remplacement luminaires, amélioration régulation chauffage, photovoltaïque), ces projets prennent plus de temps et ne sont pas possible à réaliser en un hiver, avant la fin du défi.
- Prêts coup de pouce : la limite de 100 000 € par structure est passée à 250 000 €, nous pouvons donc en contracter des nouveaux pour les cofinancements de nos projets. Nous sommes toujours à la recherche de cofinanceurs pour nos futurs projets et la déductibilité fiscale est intéressante, à diffuser par tous.
- Cofinancement du projet de réseau de chaleur du Parc naturel de Gaume : vu le montant élevé, les banques ont été contactées pour le cofinancement. A l'heure actuelle Belfius et Crelan ont été contactées, à voir avec Triodos, Credal et NewB.

Le rapport d'activité est approuvé par l'A.G.

4. Bilan et comptes de résultats 2019

- Marc Gilson, expert-comptable, fait une présentation sur ce qu'est un bilan et un compte de résultat et comment les lire.
- Ensuite il présente le bilan et les comptes 2019 de Gaume Energies, avec plusieurs remarques :
 - Le projet ASPI a pris du retard (entreprise générale en faillite), un montant de 80 000 € a été financé par Gaume Energies en 2019 et le prêt Novallia est à rembourser depuis. Or la redevance 2019 n'a pas été facturée. Vu que tout le financement de Gaume Energies n'est pas libéré, la redevance à facturer doit être proportionnelle au montant déjà financé. Elle le sera avec celle de 2020. Ces dépenses sans rentrées sur ce projet expliquent une partie du résultat négatif 2019.
 - Plusieurs primes QualiWatt n'ont pas été perçues en 2019, ne sachant pas quand les bénéficiaires les recevaient. Elles sont désormais facturées en même temps que les redevances.
 - Projet de Saint-Léger : la redevance est facturée à N+1 donc 2020 alors que les charges d'emprunt sont déjà à charge de Gaume Energies en 2019.
- Il serait intéressant de présenter à la prochaine A.G. les entrées et sorties pour chaque projet, afin de montrer leur rentabilité.

Le bilan et les comptes 2019 sont approuvés par l'A.G.

5. Décharge aux administrateurs

La décharge aux administrateurs est votée par l'Assemblée générale

6. Plan financier 2020 – 2029

Le plan financier est parcouru, avec les remarques suivantes :

- Question par rapport à la valeur des parts en cas de revente des parts : les parts peuvent être revendues à chaque A.G. sur proposition du C.A., si ça ne met pas en péril la santé financière de la coopérative. La valeur des parts reprises dans le plan financier est indicative, en cas de revente des parts, leur valeur est de 100€.
- Perspectives pour la coopérative :
 - Diversifier les projets : sensibilisation (Zéro Watt), expertise technique (comme pour le projet photovoltaïque au complexe sportif de Jamoigne), accompagnement des communes dans leur PAEDC et tiers-investissement.
 - Est-on concurrentiel par rapport aux bureaux d'étude ? Bilan à faire des heures et de la rentabilité du projet de Jamoigne pour Gaume Energies.
 - Est-ce que le subside POLLEC (subside permettant aux communes et structures supra-communales de mettre en place leur plan d'action pour l'énergie et le climat et de financer des projets) permettrait de financer des projets en tiers-investissement, donc portés par Gaume Energies ?
 - Les projets de communauté d'énergie (photovoltaïque) sont étudiés par Gaume Energies avec l'APERRE, avec plusieurs publics cibles identifiés : lotissement, bâtiment agricole, bâtiment public alimentant plusieurs bâtiments privés ou publics voisins.

La séance est levée à 22h30.

Le président, Alain VANDENBUSSCHE